

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

OBJET / GAIA : Aide financière à la commune sinistrée d'ETSAUT victime de catastrophe naturelle.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 27
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Les intempéries survenues dans les Pyrénées-Atlantiques en septembre 2024 ont laissé la Vallée d'Aspe défigurée. Plusieurs communes enclavées dans cette vallée ont été gravement touchées par des effondrements, torrents de boue et éboulements, entraînant des dégâts considérables aux infrastructures, aux habitations et impactant la vie quotidienne des habitants.

Ces événements climatiques récents mettent en lumière la vulnérabilité de nos territoires face aux aléas naturels. Les communes impactées se retrouvent souvent dans une situation matérielle et financière délicate, nécessitant une intervention rapide pour permettre la reprise des activités et garantir le bien-être de leurs administrés.

Dans un esprit de solidarité et d'entraide, il convient d'octroyer une aide financière exceptionnelle à destination d'une des communes sinistrées.

Cette aide financière envisagée aurait pour objectifs :

- De soutenir les travaux de reconstruction des infrastructures publiques (routes, écoles, équipements sportifs, etc.).
- D'aider les foyers à faire face aux réparations de leurs logements et à retrouver un cadre de vie sain.
- De faciliter la relance économique de la commune sinistrée à travers des initiatives locales.

En fonction des ressources budgétaires de la commune, M. le Maire propose d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € (mille euros) au profit de la commune d'ETSAUT.

En apportant ce soutien financier à une commune éprouvée par ces terribles intempéries de septembre 2024, Cambo-les-Bains affirmerait son engagement et ses valeurs de solidarité et de coopération entre communes, reflétant ainsi l'esprit de résilience indispensable dans ces moments difficiles.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le principe de verser une aide financière exceptionnelle à une commune sinistrée de la Vallée d'Aspe,

VALIDE l'octroi de cette aide financière en faveur de la commune d'ETSAUT,

VALIDE le montant de l'aide financière à la somme de 1 000 € (mille euros) et inscrire les crédits au budget.

HABILITE M. le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

Mme Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Par délégation du Maire

Eliane AIZPURU